

## Rubrique 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**ALGOSTOP**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: préparation pour le nettoyage et la conservation des façades.

Utilisations déconseillées: non précisées.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: **DRYVIT SYSTEMS USA (EUROPE) Sp. z o.o.**

Adresse: Krze Duże 7, 96-325 Radziejowice, Pologne

Téléphone/Fax: +48 (46) 857 72 51 - 54

Adresse e-mail de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:  
[aleksandra.matyjek@dryvit.pl](mailto:aleksandra.matyjek@dryvit.pl)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

112 (téléphone d'urgence)

## Rubrique 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Skin Irrit. 2 H315, Eye Irrit. 2 H319

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger et mentions d'avertissement



**ATTENTION**

Composants dangereux qui se trouvent sur l'étiquette

Néant.

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Mentions de mise en garde

P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau avec le savon. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### 2.3 Autres dangers

Les composants ne répondent pas aux critères PBT ou vPvB selon l'annexe XIII du règlement REACH.

## Rubrique 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non concerné.

### 3.2 Mélanges

#### carbonate de sodium

Fourchette de concentration: 1-5%  
Numéro CAS: 497-19-8  
Numéro EC: 207-838-8  
Numéro INDEX : 011-005-00-2  
Numéro d'enregistrement: —  
Classification: Eye Irrit. 2 H319

#### hypochlorite de sodium

Fourchette de concentration: 1-2,25%  
Numéro CAS: 7681-52-9  
Numéro EC: 231-668-3  
Numéro INDEX : 017-011-00-1  
Numéro d'enregistrement: —  
Classification: Skin Corr. 1B H314, Aquatic Acute 1 H400 (M=10), EUH031\*

#### hydroxyde de sodium

Fourchette de concentration: < 0,5%  
Numéro CAS: 1310-73-2  
Numéro EC: 215-185-5  
Numéro INDEX : 011-002-00-6  
Numéro d'enregistrement: —  
Classification: Skin Corr. 1A H314

Substance avec des valeurs limites d'exposition professionnelle établies au niveau du pays.

#### Les composants en conformité avec le règlement sur les détergents 648/2004/CE

agents de surface anioniques < 5%  
agents de surface amphotères < 5%  
parfums (limonene, citral, linalool, hexyl cinnamal)  
agents conservateurs (2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol, methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone)

\* un code additionnel indiquant le type de menace

Le texte complet des phrases H a été cité dans la 16ème Rubrique de la fiche de données.

## Rubrique 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Contact avec la peau: enlever les vêtements souillés. Laver soigneusement les parties de peau atteintes à l'eau et au savon. En cas de symptômes inquiétants, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: protéger l'œil non irrité, enlever les lentilles de contact. Laver les yeux contaminés avec de l'eau pendant 10-15 min. Éviter le jet d'eau trop fort au risque d'endommager la cornée. En cas de symptômes inquiétants, consulter un médecin.

Ingestion: ne jamais provoquer des vomissements. Rincer l'intérieur de la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Appeler un médecin, lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Inhalation: Porter la personne lésée à l'air frais, assurer la chaleur et le calme. En cas de symptômes inquiétants, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau: le rougissement, la sécheresse de la peau, l'irritation.

Contact avec les yeux: le rougeur, larmoiement, la sensation de brûlure, l'irritation, la vision floue.

Ingestion: les maux de ventre, les nausées, les vomissements.

Inhalation des vapeurs: il peut causer l'irritation des voies respiratoires.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

La décision sur les soins immédiats et traitement doit être prise par un médecin à l'issue d'une évaluation exacte d'état de la victime. Traiter de façon symptomatique.

### Rubrique 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: dioxyde de carbone, poudres d'extinction d'incendie, jet d'eau dispersé. Incendie significatif éteindre à l'aide de la mousse extinctrice résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction non appropriés: jet d'eau compacte – le danger d'élargir le feu.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Lors de la combustion, les gaz toxiques contenant les monoxydes de carbone, les oxydes de chlore, le chlore et d'autres produits dangereux de décomposition thermique peuvent se produire. Éviter l'inhalation des gaz de combustion, ils peuvent être dangereux pour la santé.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser les moyens de protection générale typique en cas de feu. Ne pas rester dans la zone menacée d'incendie sans porter de vêtements résistants aux produits chimiques et sans appareil respiratoire autonome. En cas d'incendie, il convient de refroidir les emballages avec de l'eau pulvérisée. Recueillir les moyens d'extinction usés.

### Rubrique 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Limiter l'accès des tiers à la zone de l'accident jusqu'à la fin des opérations de nettoyage. En cas de dispersion de grande quantité de produit, isoler la zone en danger. Utiliser des moyens de protection individuelle. Éviter la contamination des yeux et de la peau. Fournir une ventilation appropriée. Ne pas respirer des vapeurs.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de libération d'une grande quantité de produit, il est nécessaire de prendre les mesures appropriées afin d'éviter sa diffusion dans l'environnement. Informer les services de secours compétents.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau retenant les liquides (le sol, le sable, les matériaux liants universaux). Traiter le matériel ramassé comme un déchet, le mettre dans des récipients convenables et procéder conformément à la loi en vigueur.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Traitement des déchets – Rubrique 13 de la fiche. Moyens de protection individuelle – Rubrique 8 de la fiche.

## Rubrique 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de sécurité et d'hygiène de travail. Avant la pause et à la fin du travail laver les mains. Utiliser les équipements de protection individuelle. Éviter la contamination des yeux et de la peau. Fournir une ventilation appropriée. Ne pas respirer des vapeurs. Les récipients non utilisés doivent rester bien fermés.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir dans des emballages originaux et bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Ne pas stocker avec les produits alimentaires ou le fourrage. Protéger contre les endommagements, le rayonnement direct du soleil, le gel. Température de stockage recommandée: 5-38°C. Ne pas stocker pour plus de 12 mois à partir de la date de fabrication qui est donnée sur l'emballage.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Il n'y a pas de données concernant les utilisations autres que celles dans la Rubrique 1.2.

## Rubrique 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Spécification	VME		VLE		Notations
	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	
hydroxyde de sodium [CAS 1310-73-2]		2 i*	-	2 i*	SSc*

\* Poussières inhalables (poussières totales G)

\*\* VME et grossesse

Base juridique: Valeurs limites d'exposition aux postes de travail 2015, SUVAPRO, janvier 2015

#### Procédures de contrôle recommandé

Il faut suivre les procédures de surveillance de la concentration des composants dangereux dans l'air et les procédures de contrôle de pureté de l'air au poste de travail – si elles sont disponibles et justifiées à un poste de travail donné – conformément aux Normes Européennes en prenant en considération des conditions dans le lieu d'exposition.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Respecter les mesures de sécurité et d'hygiène de travail. Ne pas manger, boire et fumer pendant le travail. Avant la pause et à la fin du travail laver les mains. Utiliser les équipements de protection individuelle. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Fournir une ventilation appropriée. Ne pas respirer des vapeurs.

#### Protection des mains et du corps

Utiliser les gants de protection appropriés pour le travail. En cas d'exposition de courte durée, utiliser les gants de protection avec le niveau de performance  $\geq 2$  (un temps de percée > 30 min.). En cas d'exposition prolongée, utiliser les gants de protection avec le



niveau de performance =6 (un temps de percée > 480 min.). Porter des vêtements de protection.

Pendant l'utilisation des gants de protection en contact avec des produits chimiques il ne faut pas oublier que le niveau de performance et le temps de percée correspondants qui ont été donnés dans la fiche n'indiquent pas la durée réelle de la protection au lieu de travail, car il y a d'autres facteurs qui doivent être pris en compte, par exemple: la température, l'influence d'autres substances etc. Il est recommandé de remplacer les gants aux premiers signes de détérioration, d'endommagement ou s'il y a des changements dans leur aspect (le changements de couleur, de forme, d'élasticité). Respecter les instructions du fabricant concernant l'utilisation des gants, leur nettoyage, l'entretien et le stockage. Il est aussi important d'utiliser la technique appropriée pour enlever les gants pour qu'on puisse éviter la contamination des mains pendant cette activité.

#### Protection des yeux

Porter des lunettes de protection s'il y a un risque de contamination des yeux.

#### Protection des voies respiratoires

La protection des voies respiratoires n'est pas requis si la ventilation est adéquate.

#### Contrôle d'exposition liée à la protection de l'environnement

Éviter la dispersion d'une grande quantité du produit dans les eaux souterraines, la canalisation, les eaux usées ou le sol. Les émissions éventuelles de systems de ventilation ou des équipements doivent être examinées pour déterminer leur conformité avec les exigences de la loi de protection de l'environnement.

## Rubrique 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

état physique:	liquide
couleur:	incolore
odeur:	caractéristique
seuil olfactif:	non identifié
valeur pH:	non identifié
point de fusion/point de congélation:	non identifié
point initial d'ébullition:	non identifié
point d'éclair:	non concerné, le produit n'est pas inflammable.
taux d'évaporation:	non identifié
inflammabilité (solide, gaz) :	non concerné
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité:	non concerné
pression de vapeur:	non identifié
densité de vapeur:	non identifié
densité:	non identifié
solubilité:	non identifié
coefficient de partage: n-octanol/eau:	non identifié
température d'auto-inflammabilité :	non concerné, le produit n'est pas auto-inflammable
température de décomposition:	non identifié
propriétés explosives:	ne manifeste pas
propriétés comburantes:	ne manifeste pas
viscosité:	non identifié

### 9.2 Autres informations

Il n'y a pas de données concernant des résultats des tests additionnels.

## Rubrique 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Le produit est faiblement réactif. Le produit n'est pas soumis à la polymérisation. Voir: 10.4-10.5.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions d'utilisation et de stockage correctes.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Il réagit violemment avec les acides (avec la libération de chlore). Le contact avec les métaux tels que: l'aluminium, le cuivre, le fer, le nickel, le magnésium, provoque la création de l'hydrogène explosif.

### 10.4 Conditions à éviter

Éviter les températures en dehors de la fourchette de températures recommandée, les sources de chaleur et le rayonnement direct du soleil. Protéger contre le gel.

### 10.5 Matières incompatibles

Acides forts, substances acides, oxydants forts et les réducteurs, l'ammoniac, les métaux.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Le chlore, le dioxyde de chlore, le chlorure d'hydrogène. A des températures supérieures à 25°C l'oxygène peut se produire; à des températures supérieures à 35°C le chlore peut se produire; au 100°C le dioxyde de chlore peut se produire.

## Rubrique 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité des composants

##### hypochlorite de sodium [CAS 7681-52-9]

LD <sub>50</sub> (orale, rat)	8,91 g de chlore /kg
LD <sub>50</sub> (peau, lapin)	> 10 g de chlore /kg
LC <sub>50</sub> (inhalation, rat)	> 10,5 mg de chlore/l

##### hydroxyde de sodium [CAS 310-73-2]

LD <sub>50</sub> (par voie intraperitoneale, souris)	40 mg/kg
LDL <sub>0</sub> (orale, lapin)	500 mg/kg
LD <sub>50</sub> (peau, lapin)	1350 mg/kg

#### Toxicité du mélange

##### Toxicité aiguë\*

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Carcérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Rubrique 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité des composants

hypochlorite de sodium [CAS 7681-52-9]

Toxicité pour les poissons LC <sub>50</sub>	0,032 mg/l
Toxicité pour les poissons NOEC	0,04 mg/l
Toxicité pour les crustacés EC <sub>50</sub>	0,026 mg/l/48h
Toxicité pour les crustacés NOEC	0,007 mg/l/48h
Toxicité pour les algues EC <sub>50</sub>	0,0021 mg/l

hydroxyde de sodium [CAS 1310-73-2]

Toxicité pour les poissons LC <sub>50</sub>	125 mg/l/96h
Toxicité pour les crustacés LC <sub>50</sub>	100 mg/l/48h

#### Toxicité du mélange

Le produit n'est pas classifié comme hasardeux pour l'environnement.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit contient les agents de surface qui sont biodégradables en conformité avec les critères énoncés dans le règlement sur les détergents 648/2004/CE.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données pour le mélange.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit est mobile dans le sol et dans l'eau. La mobilité des composants dans le mélange dépend de leurs propriétés hydrophiles et hydrophobes et les facteurs biotiques et abiotiques de sol, y compris sa structure, les conditions climatiques, les saisons et les organismes du sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non concerné.

### 12.6 Autres effets néfastes

Le mélange n'est pas classifié comme dangereux pour la couche d'ozone. Il faut considérer la possibilité d'autres effets néfastes des composants individuels du mélange sur l'environnement (par exemple, la perturbation du système endocrinien, leur impact sur le réchauffement globale).

## Rubrique 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Conseils pour le produit: traiter conformément à la réglementation en vigueur. Les résidus stoker dans de récipients originaux. Si c'est possible, la méthode préférée est le recyclage. Le code de déchet doit être attribué au lieu de sa création.

Conseils pour les emballages usés: récupération / recyclage / élimination des déchets d'emballage à faire conformément à la réglementation en vigueur. Seules les récipients complètement vides peuvent être destinés au recyclage.

Réglementation CE: directives du parlement Européen et du Conseil: 2008/98/CE, 94/62/CE.

## Rubrique 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro UN (Numéro ONZ)

Non concerné. Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour le transport.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non concerné.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non concerné.

### 14.4 Groupe d'emballage

Non concerné.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non concerné.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non concerné.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non concerné.

## Rubrique 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**1907/2006/EC** Rectificatif au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission (telle que modifiée).

**1272/2008/EC** Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (telle que modifiée).

**2015/830/EC** Règlement (UE) No 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

**2008/98/CE** Directive 2008/98/CE du parlement européen et du conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives

**94/62/CE** Directive n° 94/62/CE du 20/12/94 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour les mélanges.

## Rubrique 16: Autres informations

### Expressions H des Rubriques 3 de FDS

H314	Causes severe skin burns and eye damage.
H319	Causes serious eye irritation.
H400	Very toxic to aquatic life.
EUH031	Contact with acids liberates toxic gas.



## Acronymes et abréviations

Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée catégorie 1B
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistantes et très bioaccumulables
VME	Valeur Moyenne d'Exposition
VLE	Valeur Limite d'Exposition
NOEC	Concentration sans effet observé

## Formations

Avant de commencer le travail avec le produit, l'utilisateur doit connaître les règles de la Santé et Sécurité au Travail relatives à la manipulation des produits chimiques, et surtout, suivre une formation au poste adaptée.

## Informations complémentaires

La classification a été basée sur les études physico-chimiques et les données concernant le contenu des substances dangereuses et elle a été calculé à l'aide de la méthode de calcul basée sur les lignes directrices de la directive 1999/45/CE et le règlement 1272/2008/CE (CLP) tel que modifié.

Date d'établissement	21.02.2012
Date de revision	11.09.2015
Version:	2.0/FR

### **Cette fiche annule et remplace toutes les versions précédentes.**

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit ainsi qu'à l'expérience et le savoir-faire du fabricant. Elles ne sont pas une description qualitative du produit, ni une promesse des qualités définies. Il faut les considérer en tant qu'une aide à la manipulation en sécurité au cours du transport, du stockage et de l'utilisation du produit. Ceci n'exonère pas l'utilisateur de la responsabilité d'une utilisation incorrecte des informations ci-dessus, ni du respect de toutes les normes juridiques en vigueur en la matière.